



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 05-2026 Avenue de Lavaux
Sécurisation, mise aux normes et adaptations

Crédit demandé : CHF 3'639'000.00 TTC

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2026 du 11 février 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission de finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'639'000.00 TTC, destiné à financer des travaux d'aménagements, de mise en conformité d'arrêts de bus, de rénovation de la signalisation, de marquages, d'éclairage public ainsi que de végétalisation le long de l'av. de Lavaux, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;

c) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau de signalisation lumineuse ;

d) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux plantations ;

e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président



Patrick DU BOIS



La Secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 1^{er} avril 2026